



## Changement volet roulant électrique

-----  
Par Janicette

Bonjour,  
Propriétaire depuis 10 mois dans ma maison neuve, je dois changer un volet roulant électrique défaillant.  
Qui doit régler les frais : le constructeur ou moi ?  
Je vous remercie de m'aider.  
Janicette

Bonjour et merci marques de politesse  
CG du forum

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Le volet est garanti 2 ans.  
A condition de demander au constructeur de procéder à la réparation.  
Si vous faites les travaux vous ne serez pas remboursé a posteriori.

-----  
Par Janicette

Merci pour votre réponse, je vais me rapprocher du constructeur.  
Bonne fin de journée  
Janicette